

## Algérie-Maroc : la réouverture des frontières

La normalisation frontalière aurait des bénéfices économiques, en promouvant le secteur touristique marocain et la sortie de l'Algérie de la dépendance à la rente pétro-gazière.

Yassin Tamlali

Il ne passe pas un jour sans que la presse, au Maroc comme en Algérie, n'évoque la question des frontières terrestres maroco-algériennes fermées depuis près de 20 ans. On exagérera à peine en affirmant que leur ouverture, réclamée plus d'une fois par le roi Mohamed VI en personne, est devenue une préoccupation majeure des autorités marocaines. En suscitant des pressions internationales directes et indirectes sur les autorités algériennes, elles espèrent leur faire accepter le principe d'une normalisation frontalière totale, qui n'a jamais pu s'accomplir depuis l'indépendance de l'Algérie (1962) et, dans la foulée, les priver d'une de leurs cartes majeures dans le différend opposant les deux États sur l'avenir du Sahara occidental.

Ces frontières, pour rappel, ont été fermées par l'Algérie en 1994, en réponse à l'obligation qui avait été faite aux Algériens désirant se rendre au Maroc de se munir d'un visa consulaire – une décision prise dans le prolongement d'accusations portées contre les services algériens d'avoir trempé dans l'attentat terroriste du 24 août 1994 à Marrakech. En application du « principe de réciprocité », l'Algérie a exigé des Marocains voulant séjourner sur le territoire algérien d'obtenir, eux aussi, au préalable un visa auprès d'un de ses consulats.

Depuis 1994, les frontières terrestres algéro-marocaines n'ont été ouvertes qu'une seule fois, le 20 février 2009, pour laisser passer un convoi humanitaire britannique en route pour la bande de Gaza. Après avoir été ravivé par l'annulation de l'obligation de visa pour circuler entre les deux pays (par le Maroc en 2004 et l'Algérie en 2005), l'espoir de leur réouverture semble s'éteindre de nouveau. Il n'en est pas plus éclatante preuve que l'invariable refrain du discours officiel algérien depuis des mois, à savoir que « cette question n'est pas à l'ordre du jour » comme l'a réaffirmé le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, le 8 octobre dernier, dans une déclaration à la Radio algérienne.

La réouverture des frontières algéro-marocaines est considérée par la diplomatie internationale comme un facteur d'accélération de la résolution du conflit entre le Maroc et le Front Polisario : c'est ce qu'a laissé entendre le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-

moon, en avril 2013, lorsqu'il a déclaré qu'elle « sera dans l'intérêt de la région et de la communauté internationale ». Elle est devenue un *leitmotiv* du discours euro-américain sur la situation politique en Afrique du Nord. Et pour cause : si elle venait à se concrétiser, elle dessinerait pour les entreprises européennes et américaines opérant au royaume chérifien l'horizon d'une conquête peu coûteuse du marché algérien.

Le constructeur automobile français, qui possède à Tanger une grande usine entrée en production en février 2012 (170 000 véhicules/an en 2013 et 400 000 à moyen terme, dont 90 % destinés à l'exportation), est une de ces firmes qui pourraient tirer profit de la normalisation frontalière algéro-marocaine. Il n'est pas peu probable que la libéralisation des échanges transfrontaliers permette à ce major de l'industrie française de satisfaire, depuis le territoire marocain – et non plus depuis la France ou la Roumanie comme c'est actuellement le cas – une demande automobile algérienne sans cesse croissante (ses ventes en Algérie ont atteint 113 000 véhicules en 2012). Il n'est pas non plus exclu que c'est la perspective d'ouverture de ces frontières qui, entre autres raisons, l'a convaincu de se contenter, sur le territoire algérien, d'une minuscule usine qui produira 25 000 véhicules/an une fois achevée en 2014 et pas plus de 75 000 véhicules/an plus tard (soit 1/7ème de la production de sa rivale marocaine à court terme et 1/5ème, à moyen terme).

### L'avenir du capitalisme marocain se joue-t-il en Algérie?

Les autorités marocaines reconnaissent que les motivations de leur campagne pour la réouverture des frontières avec l'Algérie sont essentiellement économiques. En octobre dernier, le ministre marocain du Tourisme, Lahcen Haddad, a évoqué ces motivations sous l'angle de ce que la non-intégration maghrébine coûte aux États du Maghreb, soit, selon lui, près de 2 % de leur PIB annuellement. Les responsables marocains espèrent que la libéralisation des mouvements des per-



Saïdia, frontière entre l'Algérie et le Maroc./FADEL SENNA/AFP/GETTY IMAGES

sonnes entre les deux pays (dont bénéficierait principalement le secteur des services) puisse être rapidement suivie de la libéralisation des mouvements de marchandises et de capitaux, qui ouvrirait aux hommes d'affaires marocains des perspectives plus prometteuses que celles d'un marché domestique plutôt exigu (33 millions d'habitants). L'économiste marocain Fouad Abdelmoumni résume ces espoirs dans une interview au magazine *Tel Quel* (2 juillet 2013) : « Grâce à la manne pétrolière et gazière cumulée ces dernières années, le Maghreb n'est pas une urgence pour l'Algérie. Ce n'est pas le cas du Maroc. S'il ne sort pas de ses contraintes géostratégiques, s'il ne fructifie pas la coopération économique régionale en cette période de crise mondiale, je ne vois pas comment il pourrait s'en sortir ».

Les difficultés de l'économie marocaine auxquelles fait allusion Fouad Abdelmoumni se révèlent à travers le ralentissement de la croissance du PIB du Maroc (2,7 % en 2012) – qu'explique, en partie, le recul de la demande européenne sur les produits marocains –, la poursuite du déficit budgétaire (7,1 % du PIB en 2012) dû au volume des subventions aux produits de première nécessité (17 % de la dépense publique) et, enfin, la relative stagnation de la demande intérieure qui n'a crû, en

2012, que de 3 %, contre 5,7 % en 2011, à un moment où sa croissance paraît plus que jamais vitale pour compenser le reflux de la demande extérieure. Cette inquiétante conjoncture attise le désir de certains secteurs capitalistes d'élargir leur champ d'action à un marché tout proche de quelque 35 millions d'habitants, le marché algérien. Ce désir est d'autant plus vif que le revenu moyen en Algérie est plus élevé qu'au Maroc (d'après la Banque mondiale, la part mensuelle de l'Algérien dans le PIB est de 283 dollars, contre 185 pour le Marocain).

Il est difficile de rappeler les retombées positives sur l'économie marocaine de la normalisation frontalière avec l'Algérie sans parler du rêve des sociétés touristiques marocaines (et étrangères opérant au Maroc) d'attirer une partie des Algériens qui passent leurs vacances en Tunisie (955 000 en 2013). Supposons que les frontières terrestres algéro-marocaines fussent ouvertes et que ces sociétés aient réussi à persuader 50 % de ces touristes de visiter le royaume : cela aurait fait augmenter les entrées touristiques en 2013 (neuf millions selon les statistiques prévisionnelles) de 5,3 %, ce qui ne serait pas peu dans une conjoncture internationale marquée par une extrême fragilisation des économies touristiques due au changement des habitudes de consommation

dans les États industriels sous l'effet de la crise financière mondiale.

Sur un autre plan, quand bien même il serait vrai que la fermeture des frontières algéro-marocaines, comme le martèle une partie de la presse marocaine, « n'a plus d'incidence sur le développement des provinces orientales », on ne peut oublier que beaucoup d'infrastructures dans cette région, qu'elles soient déjà en exploitation – comme le pôle touristique de Saïdia – ou en cours de réalisation – comme le pôle touristique de Nador –, tireront de substantiels bénéfices de la libéralisation du mouvements de personnes entre les deux États, tout d'ailleurs comme l'autoroute Oujda-Fès (320 km), inaugurée en juillet 2011, une fois qu'elle aura été effectivement raccordée à l'autoroute algérienne Est-Ouest (1 216 km).

### Les raisons des hésitations algériennes

Les interrogations portent aujourd'hui moins sur les gains que le capitalisme marocain engrangerait de la réouverture des frontières algéro-marocaines que sur la nature des craintes transparaissant derrière les conditions posées par Alger à cette réouverture et qu'une « source responsable » a résumé comme suit au quotidien algérois *El Chourouk*, fin avril dernier : une « coopération totale » des autorités marocaines pour mettre fin au trafic de stupéfiants vers le territoire algérien, « l'arrêt immédiat des campagnes médiatiques hostiles à l'Algérie » et la « reconnaissance de sa position sur la question du Sahara occidental (le droit à l'autodétermination pour les Sahraouis, NDLR) comme irréversible ».

Certains observateurs algériens assurent que les retombées négatives de la normalisation frontalière sur l'économie algérienne sont une pure fable ; ils en veulent pour preuve le fait que celle-ci ne s'est pas effondrée à cause de la frontière avec la Tunisie, jamais fermée depuis 1962. Cette comparaison n'est pas, en réalité, très pertinente : la réouverture de la frontière algéro-marocaine est perçue par les autorités marocaines comme un prélude à une conquête commerciale du marché algérien et, pourquoi pas, à un important mouvement d'investissement en Algérie (les investissements marocains à l'étranger sont en nette progression : ils se sont chiffrés à trois milliards de dollars en 2011). L'économie tunisienne, elle, n'est pas en mesure de se lancer dans une telle conquête ou d'injecter des montants considérables dans d'autres économies maghrébines.

Ce que craint l'Algérie, dans la réouverture des frontières avec le Maroc, n'est pas uniquement l'aggravation de l'exportation illégale de produits subventionnés vers son voisin mais aussi – et peut-être surtout – qu'une telle décision ouvre un bal de pressions conjuguées, marocaines et internationales, pour une libéralisation totale des échanges algéro-marocains, à un moment où

l'économie algérienne n'est pas hautement compétitive à cause de l'aggravation de sa dépendance aux revenus pétro-gaziers et de l'incapacité de son secteur privé à combler le vide laissé par la douloureuse contraction du secteur public dès la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix.

La question ne se pose pas moins : la réouverture des frontières entre les deux pays ne peut-elle pas être envisagée dans un autre cadre que celui d'un tout-libéral moins focalisé sur le renforcement des « liens fraternels » entre les Algériens et les Marocains que sur l'acquisition de nouvelles parts de marché pour les hommes d'affaires de toute nationalité ? Sans nécessairement lever de façon totale et immédiate les restrictions imposées à la circulation des marchandises et des capitaux entre les deux pays, l'Algérie peut encourager une coopération qui la serve autant qu'elle servirait le Maroc. Cette coopération peut prendre plusieurs formes : une meilleure connexion des réseaux routiers et ferroviaires marocains et algériens, la facilitation de l'investissement touristique marocain sur les côtes algériennes, la promotion de projets touristiques conjoints, une plus grande participation des sociétés algériennes à l'exploration et l'exploitation pétro-gazières au Maroc, etc.

La libéralisation des mouvements transfrontaliers de personnes peut s'accompagner, quant à elle, de mesures transitoires visant à empêcher une introduction massive sur le territoire marocain de produits subventionnés par le Trésor algérien (ce qui ne ferait que renforcer la propagande chauvine décrivant l'unité maghrébine comme une aventureuse dilapidation des ressources financières d'Algérie). De telles mesures protectionnistes pourraient s'avérer provisoirement nécessaires bien qu'elles aillent, à l'évidence, à l'encontre de l'esprit du traité de Marrakech (17 février 1989) qui recommande (article 2) d'« œuvrer progressivement à réaliser la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux » entre les États maghrébins.

L'Algérie peut aussi faire de la réouverture de ses frontières avec le Maroc un défi qui inaugurerait la sortie de son économie de la mare stagnante de la rente pétro-gazière. Outre une décision courageuse de séparer cette question de la question sahraouie, une telle entreprise nécessite un grand saut qualitatif de la doctrine économique officielle. Ce saut est plus que jamais nécessaire pour éviter un second contre-choc pétrolier, aussi ravageur que celui de 1985-1986, qui a refermé la parenthèse d'une éphémère prospérité ouverte par la nationalisation des hydrocarbures, en 1971. ■